

Délibération n° 2022 – I - 002

Rapport d'orientation budgétaire

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand-Lemps	Présent
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du canton du Moyen Grésivaudan	Présent
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Excusée
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres services :

GAM : Marie Breuil

Services du Symbhi :

Jacques Henry, Directeur / Daniel Verdeil, Directeur adjoint / Mathieu Grenier, Responsable UT Drac et Romanche / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Sébastien Besson, chargé de mission contrat Drac / Marjorie Guillermo, Responsable commande publique / Franck Strizzolo, technicien de rivière / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, Assistante

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

1-Les priorités 2022 :

En 2022, les priorités du SYMBHI seront les suivantes en ce qui concerne les actions transversales :

- **continuer sa structuration** en finalisant son schéma directeur du système d'information et notamment en engageant l'autonomisation du système d'information par rapport au Département et sa sécurisation en mettant en œuvre une gestion électronique des documents¹. Grâce au recrutement actée du/de la chargé(e) de communication, le syndicat définira et engagera une stratégie de communication de manière à mieux faire connaître son action auprès des acteurs locaux et à faciliter la mise en œuvre des programmes et projets par une meilleure information sur les enjeux et les contenus.
- **Avancer dans la concrétisation du futur siège.**
- **Finaliser les démarches institutionnelles et techniques nécessaires à la labellisation en Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)** du syndicat, de manière à bénéficier de la reconnaissance institutionnelle de ce statut et pouvoir être membre du futur Etablissement public territorial de bassin de l'Isère, à la constitution duquel le SYMBHI participera activement.
- **Engager les études de danger des systèmes d'endiguement de classe C** sur la base du recensement réalisé en 2021, dans l'objectif de déposer les dossiers d'autorisation avant la date limite de juin 2023, et finaliser les dossiers des systèmes de classe A et B (en réponse aux demandes de complément de l'Etat)

En ce qui concerne les programmes d'action par bassin versant, et sans préjudice des autres actions détaillées ci-après, les priorités seront les suivantes :

Sur le Drac :

- valider politiquement le scénario d'aménagement du Drac métropolitain et engager l'avant-projet (AVP) ;
- engager les travaux de renaturation hydromorphologiques de la Bonne à Valbonnais ainsi que les plans de gestion des plages de dépôt sur tout le bassin afin de disposer d'autorisations pluri-annuelles de curage.

Sur le Grésivaudan :

- finaliser le projet Isère amont et définir le cadre financier du maintien du gabarit du lit de l'Isère à long terme ;
- continuer la définition des schémas d'aménagement sur les affluents tout en développant l'entretien des ouvrages et de la végétation.

Sur la Romanche :

- engager le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Romanche et notamment préparer les travaux d'urgence sur les digues de Bourg d'Oisans ;
- déposer le dossier de labellisation du PAPI des affluents de la Romanche ;
- formaliser le nouveau contrat de rivière et continuer la mise en œuvre de l'actuel.

Sur le Sud Grésivaudan :

- engager les études préalables à la mise en œuvre d'opérations de restauration morphologiques et de protection contre les inondations sur les bassins versants de la Cumane, du Merdaret et du Vézy ainsi que les premiers travaux sur la Cumane ;
- préparer le nouveau contrat de rivière.

Sur Vercors-Bourne :

- engager la maîtrise d'œuvre du projet de restauration hydro-morphologique de la Lyonne à Saint-Jean-en-Royans, ainsi que les études de restauration du Méaudret et de la Bourne amont.

¹ Réseau commun permettant de gérer efficacement les documents

Sur le Voironnais :

- réaliser les travaux de restauration hydro-morphologique de l'Olon à Saint Cassien et de la Morge à Moirans ;
- continuer les études préalables au PAPI Fure-Olon-Morge ;
- signer la deuxième partie du contrat de rivières Voironnais.

Les éléments ci-dessous décrivent les perspectives d'action du SYMBHI pour 2022.

2- Prévisions concernant les travaux et études réalisables en 2022

a- Sur le Drac

➤ **PAPI Drac Métropolitain**

En 2022, les dépenses atteindront environ 700 000 € TTC, pour la quasi-totalité des coûts en investissement, et concerneront essentiellement la poursuite des actions associées au PAPI d'intention pour la définition d'un schéma d'aménagement intégré du Drac avec notamment :

- la finalisation de l'étude d'élaboration du schéma d'aménagement,
- la finalisation de l'étude d'analyse coût-bénéfice / analyse multi-critères (ACB/AMC),
- la poursuite de la concertation pour le choix du scénario d'aménagement du Drac,
- le lancement de la définition du schéma d'aménagement retenu au niveau avant-projet.

Le PAPI d'intention du Drac, a fait l'objet d'un avenant en 2021 permettant notamment de le prolonger jusque fin mars 2023.

Les dépenses intégreront également en complément des études du schéma d'aménagement du Drac :

- la rémunération du mandataire Isère Aménagement et de l'assistance à maîtrise d'ouvrage technique,
- le financement d'actions du PAPI d'intention hors schéma d'aménagement telles que l'alimentation des bases de données historiques des inondations et de repères de crue, la mise en place de stations de mesures du charriage sur le Drac et l'étude de la faisabilité de l'instrumentation des digues.

➤ **Drac isérois**

L'année 2022 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du contrat de rivières du Drac isérois signé en 2018 et de la compétence GEMAPI avec la réalisation des actions suivantes :

Les dépenses globales d'investissement pour 2022 sur le territoire du Drac isérois sont évaluées à 1 750 000 € TTC environ déclinés comme ci-dessous.

Sur le territoire de la CC Matheysine les principales opérations menées en 2022, pour un montant global de 800 000 € TTC environ sont :

- le démarrage des travaux de restauration de la Bonne à Valbonnais, la poursuite des actions sur la végétation et la Berce du Caucase et les études de projet de l'opération de restauration de la Jonche à Pierre Châtel ;
- les études EBF Complémentaires, de plans de gestion des matériaux et les études règlementaires de classement des digues ;
- les travaux d'urgence prioritaires liés aux interventions GEMAPI post crues (réparation digue des Chaffas à Valbonnais, intervention sur les déchets de la plaine des Echauds...) et la provision pour des travaux d'urgence en cas de nouvelles crues.

Le montant d'investissement comprend la réalisation de travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée du Département de l'Isère pour l'aménagement piscicole du pont des Fayettez d'un montant TTC de 100 000 € en 2022 entièrement pris en charge par le Département.

Sur le territoire de la CC Trièves les principales opérations menées en 2022 pour un montant global 350 000 € TTC environ sont :

- les études EBF Complémentaires, de plans de gestion des matériaux et les études règlementaires de classement des digues ;
- le démarrage des opérations de restauration de la continuité écologique sur le seuil des Orgines à Prébois et de protection de Cordéac contre les inondations du ruisseau de Chalanne ;
- la provision pour des travaux d'urgence en cas de crue.

Sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole les principales opérations menées en 2022 pour un montant global de 600 000 € TTC environ sont :

- la réalisation de la tranche 2 des travaux de restauration hydromorphologique de la Gresse aval et la suite des études de conception de la tranche 3 du projet ;
- la provision pour la réalisation de travaux d'urgence.

Les dépenses globales de fonctionnement pour 2022 sur l'UT Drac sont évaluées à 47 000 € TTC.

Ces dépenses ne comprennent pas le financement des postes et le financement des frais de fonctionnement généraux du SYMBHI.

Ils comprennent la réalisation des animations scolaires qui bénéficient à l'ensemble du territoire et l'entretien des ouvrages GEMAPI sur la CC Matheysine.

A noter la réalisation du bilan mi-parcours du Contrat de rivière en 2022 (réalisé en interne).

b-Sur le Grésivaudan

➤ **PAPI Isère amont**

Pour le projet Isère amont, les dépenses principales concerneront les tranches 2 et 3, et devraient représenter pour l'investissement un montant global de **12 millions d'€ TTC**, dont :

- 11 millions d'euros TTC pour les travaux ;
- 1 millions d'euros TTC pour l'ingénierie (maîtrise d'œuvre, études diverses) ;

Un faible montant pourra aussi être consacré à des dépenses de finalisation des acquisitions foncières des tranches 2 et 3 (prestations et achats de terrain).

Pour la dernière année du PAPI Isère Amont (avenant n°3 prolongeant le délai de la mise en œuvre des tranches 2 et 3 d'un an), l'investissement sera en baisse comparativement aux autres années.

De manière plus détaillée, les travaux qui seront réalisés en 2022 sont les suivants :

- à La Tronche : réalisation d'une station de pompage sur l'exutoire de la chantourne de La Tronche à proximité du CHU de Grenoble pour limiter le refoulement de l'Isère en cas de crue de celle-ci ;
- Curage des plages de dépôts dans l'Isère et travaux de terrassement du lit en amont du pont de la Buissière ;
- Finalisation des travaux de remise en état et des aménagements environnementaux ;

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles représentent environ **130 000 € TTC** et concernent l'ensemble des actions des axes 1 à 5 comprenant notamment la communication, le suivi des outils PCS et DICRIM, l'étude historique, la réduction de la vulnérabilité.

➤ Grésivaudan - Affluents de l'Isère

Les dépenses sur les affluents concernent en grande partie le PAPI d'intention lancé en 2021, en sus d'opérations plus ponctuelles sur le périmètre.

Les opérations d'investissement représentent un montant global d'environ **1,2 M d'€ TTC**

Ces opérations sont les suivantes :

- Poursuite des schémas d'aménagement lancés en 2020 et 2021 (Bréda, Lancey, Sonnant, Salin, Laval et Adrets, Craponoz, Crolles, Vorz amont) ;
- Poursuite des études de gestion des matériaux solides sur le Saint Eynard, dont l'étude du modèle réduit du Manival ;
- Lancement d'études de danger sur les systèmes d'endiguement prioritaires (Montfort, Vorz aval, Goncelin);
- Travaux de restauration ou de confortement sur des ouvrages structurants (plage de dépôt du Vorz aval...);
- Poursuite des études de plan de gestion de la végétation sur les principaux cours d'eau ;
- Engagement des études de diagnostic de la vulnérabilité sur les bassins non concernés par les schémas.

L'enveloppe associée aux dépenses de fonctionnement représente environ **800 000 € TTC**.

Ces dépenses concerneront les études associées aux axes 1 à 5 du PAPI d'intention, en particulier l'étude historique, l'étude préliminaire à la réalisation des zonages pluviaux et le plan de communication et d'information au grand public. Seront également intégrés à ces dépenses les travaux d'entretien des ouvrages et de la végétation ainsi que les travaux d'urgence et de remise en état, dont ceux liés aux crues du 29-30 décembre 2022.

c- Sur la Romanche

➤ PAPI Romanche

En 2022, les dépenses d'investissement relèveront de la mise en œuvre des premières actions du Programme d'Etudes Préalables du PAPI Romanche, principalement en lien avec le démarrage de l'étude du schéma intégré d'aménagement hydraulique de prévention des inondations de la plaine de l'Oisans. Elles atteindront 1 200 000 € TTC environ et comprendront :

- les études préliminaires au démarrage du schéma intégré d'aménagement, notamment les investigations géotechniques, topographiques, et les diagnostics environnementaux (inventaires faune/flore) ;
- l'AMO pour l'élaboration de cahiers des charges de marchés publics ;
- le schéma intégré d'aménagement de la plaine de l'Oisans ;
- l'étude d'analyse coût/bénéfices et multicritères.
- Etude de faisabilité d'un système d'alerte de crue.

Une partie importante des dépenses d'investissement sera par ailleurs consacrée à l'action portant sur la mise en œuvre des travaux de sécurisation prioritaires à Bourg d'Oisans, avec la réalisation des prestations suivantes :

- mandat de maîtrise d'ouvrage d'Isère Aménagement
- investigations préalables
- études d'AVP de maîtrise d'œuvre et dossiers réglementaires
- attribution et lancement des travaux

Le montant global des dépenses d'investissement programmées en 2022, liées à la mise en œuvre des actions Programme d'Etudes Préalables du PAPI Romanche, est estimé à 1 200 000 € TTC.

L'enveloppe allouée aux dépenses de fonctionnement est quant à elle estimée à environ 25 000 € TTC, et concerne la réalisation d'actions relevant des axes 1 à 5 du Programme d'Etudes Préalables (étude historique sur les crues et mise au point d'un plan de pose de repères de crues, étude stratégique sur la mise en place d'un système d'avertissement local des crues, étude de diagnostic globale de vulnérabilité du territoire).

➤ Affluents de la Romanche

Sur les affluents de la Romanche coté Oisans, 958 000 € TTC de **dépenses d'investissement** sont affectées aux opérations suivantes :

- Le montage du dossier de programme d'études préalables du PAPI affluents de la Romanche en Oisans ;
- Le lancement d'une étude pour l'élaboration d'un nouveau contrat de rivière (2025) ;
- La réalisation de travaux de protection contre les inondations au niveau du ruisseau du Sellier et du torrent de la Salle, ainsi que la poursuite des études pour les projets d'aménagement sur le Vénéon, les Étançons et la Rive ;
- Des études et travaux de gestion du transport sédimentaire sur le Vénéon ;
- La poursuite des études réglementaires sur les systèmes d'endiguement ;
- La mise en œuvre de plans de gestion « GEMA », avec la réalisation d'opérations sur la thématique des zones humides.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 140 000 € (hors charges en personnel). Elles concernent les travaux d'entretien de la végétation le long de cours d'eau, de curage de plages de dépôt et les travaux d'urgence, les dépenses prévues dans le cadre des conventions avec le CEN-Isère et le RTM, ainsi que des opérations de communication et des animations scolaires.

➤ **Projet Romanche Séchilienne**

En ce qui concerne le projet Romanche Séchilienne, les dépenses en 2022 seront d'environ 100 000 € TTC, essentiellement en investissement, et relèveront des prestations suivantes :

- obligations de suivi réglementaire des aménagements réalisés dans le cadre du projet, notamment sur l'évolution hydromorphologique des bras recréés sur l'Île Falcon et au droit des Ruines de Séchilienne
- travaux de plantation pour regarnissage des pieds de digues
- finalisation de quelques acquisitions foncières.

d-Sur le Sud-Grésivaudan

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité du Programme Pluriannuel d'Intervention mis en place par Saint-Marcellin Vercors Isère communauté.

Les dépenses d'investissement proposées concerneront principalement :

- les études préalables à la mise en œuvre d'opérations de restauration morphologiques et de protection contre les inondations sur les bassins versants de la Cumane, du Merdaret et du Vézy ;
- la poursuite de la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Entretien des cours d'eau et de lutte contre les espèces végétales invasives ;
- l'engagement de premiers travaux sur le bassin versant de la Cumane ;
- l'élaboration des plans de gestions des plages de dépôts du Rif de Coulange à Vinay et de l'Echinard à Saint-Quentin-sur-Isère

Un reliquat de dépense sera également nécessaire pour finaliser la finalisation des travaux de restauration du Merdare à Saint-Romans et de la Drevenne sur les communes de Rovon et Saint-Gervais.

Le montant prévisionnel global de dépenses en investissement est **évalué à 500 000 € TTC environ**.

Les dépenses globales de fonctionnement pour 2022 sur ce secteur sont évaluées à 300 000 € environ (hors charges personnel) pour mener à bien :

- l'animation du contrat de rivières et du Plan de Gestion de la Ressource en Eau ainsi qu'à la mise en œuvre des actions du programme pluriannuel qui sont reconduites : animations scolaires et sensibilisations tous publics aux thématiques liées aux milieux aquatiques ;
- la poursuite des études de connaissances et de bilans du contrat de rivières Sud Grésivaudan : étude de relation nappe rivières, observatoire qualité sur 2022 et étude bilan ;
- La poursuite de l'élaboration d'un Plan de Gestion Stratégique des Zones humides et la mise en place d'une étude de dureté foncière sur les zones humides de la Cumane ;

- La régularisation des systèmes d'endiguement et l'entretien selon les besoins des ouvrages hydrauliques en gestion.

e- Sur le Vercors – Bourne

Suite au contrat de rivière Vercors Eau Pure (2013-2019), la nouvelle programmation pluriannuelle d'intervention validée en 2021 est en cours de mise en œuvre.

Les dépenses d'investissement pour 2022, évaluées à 225 000 € TTC environ, concernent :

- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la restauration morpho-écologique de la Bourne amont (commune de Lans-en-Vercors) et du Méaudret (commune d'Autrans-Méaudre-en-Vercors) ;
- la réalisation de la mission de maîtrise d'oeuvre du programme de restauration de la Lyonne (commune de St Jean-en-Royans), jusqu'à la phase PRO et dépôt des dossiers réglementaires pour instruction (loi sur l'eau ...) ;

Les dépenses de fonctionnement pour 2022, évaluées à 134 000 € TTC concernent :

- l'engagement d'un plan stratégique de gestion des zones humides sur le secteur 4 Montagnes (communes de Corrençon-en-Vercors, Villard-de-Lans, Lans-en-Vercors et Autrans-Méaudre-en-Vercors)
- l'engagement des études de danger sur 2 systèmes d'endiguement
- des opérations ponctuelles (végétation, travaux d'urgence ...)
- une étude de suivi de la basse Bourne, dans le cadre d'une étude d'expérimentation sur les éclusées engagée par l'Agence de l'Eau. Cette opération sous maîtrise d'ouvrage du SYMBHI s'inscrit dans un partenariat (en cours d'élaboration) avec le Syndicat d'Irrigation Drômois, EDF et l'Agence de l'Eau.

f- Voironnais

Le montant prévisionnel 2022 des dépenses nouvelles en investissement est évalué à 1 950 000 € TTC environ, autour des deux programmes d'actions en cours sur le territoire « Voironnais » :

- contrat de Rivières Paladru-Fure-Morge-Olon ;
- PAPI d'intention Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize.

En 2022, **les dépenses d'investissement** relatives au PAPI monteront à 450 000 € TTC environ et concerneront la réalisation ou la poursuite des études suivantes :

- Etudes de danger (EDD) et classement des différents Systèmes d'Endiguement (SE) dont l'EDD « torrentielle » et le classement du SE) de la Roize ;
- Etude historique des crues et inondations de la Roize, de la Fure et de l'Olon ;
- Etude des aléas inondations de l'Olon ;
- Schéma d'aménagement intégré sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques ;
- Etude de diagnostic de la vulnérabilité globale du territoire vis-à-vis des inondations ;
- Etude de faisabilité du système d'alerte des crues ;
- Plans de gestion des ouvrages hydrauliques (plages de dépôts...).

Concernant le contrat de rivières, les dépenses d'investissement porteront sur la mise en œuvre des actions suivantes :

- Travaux de restauration hydromorphologique de la Morge (Moirans/Voiron) – Tranche 1 ;
- Travaux de restauration hydromorphologique de l'Olon (Saint Cassien) ;
- Travaux de restauration de la Grande Rigole (Poliénas) ;
- Finalisation de l'étude AVP de restauration hydromorphologique de la Fure (Saint Blaise du Buis/Apprieu) ;
- Etablissement d'un protocole de gestion de la zone humide au pré de l'Ars ;
- Bathymétrie de l'exutoire du Lac de Paladru.

Le montant global des dépenses d'investissement programmées en 2022, liées au Contrat de Rivières est estimé à 1 200 000 € TTC.

Plusieurs autres actions seront poursuivies ou engagées en 2022 :

- Etude hydraulique et programme d'aménagements contre les crues du Gorgeat (Coublevie-Voiron) ;
- Etude hydraulique et programme d'aménagements du ruisseau du Seyx (Saint-Etienne de Crossey)
- Etude AVP de restauration hydromorphologique et prévention des inondations du Janin (Charavines) ;
- Restauration des perrés maçonnés des digues de la Roize (Voreppe) ;
- Aménagement complémentaire du bassin de Montponçon (Voiron) ;
- Acquisitions foncières ;

Ces montants ne comprennent pas la rétrocession d'un excédent d'exploitation de 21 265 € liée à la restitution de la compétence « assainissement collectif » exercée par l'ex-SYLARIV et le remboursement du capital des emprunts d'un montant de 39 000 €.

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont estimées à 600 000 € TTC environ (hors charges de personnel).

Elles financeront notamment :

- les prestations de services pour la réalisation du programme de sensibilisation du public scolaire sur la thématique de l'eau dans le cadre du Contrat de rivière Paladru-Fure-Morge-Olon ;
- les travaux ponctuels sur les berges ou dans le lit des cours d'eau du bassin versant afin de rétablir ou maintenir les écoulements ;
- l'entretien ponctuel et/ou travaux de curage des ouvrages hydrauliques (plages de dépôt, pièges à embâcles afin de prévenir les risques d'inondation) ;
- les frais d'entretien et de maintenance du bassin de rétention Montponçon (Voiron) ;
- le remboursement des intérêts des emprunts ;
- la rétrocession d'un excédent d'exploitation (422 671,86 €) lié à la restitution de la compétence « assainissement collectif » exercée par l'ex-SYLARIV.

g- Gestion des systèmes d'endiguement

Les dépenses concerneront les opérations courantes de surveillance, de gestion et d'entretien des ouvrages autorisés sur le linéaire géré par le gestionnaire historique ADIDR. En 2022, ce linéaire est complété par les digues de la Gresse et de la Roize, dont le pôle ouvrage assure l'entretien et l'accompagnement dans la procédure d'autorisation.

Les dépenses de fonctionnement, hors personnel et remboursement des intérêts de la dette ADIDR, sont reconduites à un montant proche de celui de l'an dernier, soit 320 000€ : entretien mécanique de la végétation (fauchage), maintenance électromécanique, abonnements et consommation énergie et transmission, entretien des accès, portails, et signalisation, enlèvement des dépôts sauvages. Le remboursement des intérêts de la dette ADIDR s'élèvent à 73 200 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 100 000 € environ et recouvrent les postes suivants :

- les études réglementaires : les dossiers d'autorisation des systèmes d'endiguement de classe A et B ont été rendus en 2021. L'instruction de ces dossiers par l'administration demandera des compléments d'étude. Par ailleurs, la constitution des demandes d'autorisation des digues de la Gresse, de la Roize, de l'Eau d'Olle et de la Sarenne nécessiteront également des prestations complémentaires. Une AMO sera ponctuellement

requis (EDF et ISL). Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'autorisation des systèmes d'endiguement, il sera nécessaire de réaliser des opérations de régularisation foncière.

- Les opérations courantes inhérentes à la gestion des ouvrages : elles comprennent la réalisation des Visites Techniques Approfondies (VTA), la mise en œuvre de nombreux compléments topographiques ainsi que la réalisation de sondages de reconnaissance.
- Divers travaux dont notamment :
 - Plan de gestion de la végétation (dont Gresse) sur l'ensemble du linéaire géré (travaux forestiers réalisés par des entreprises)
 - Passe à poisson sur Isère aval (Palluel)
 - travaux de reprise sur les digues
- le remboursement du capital de la dette ADIDR : le montant du remboursement 2021 s'élève à 328 745 € et sera appelé auprès des EPCI concernés pour la part historique des communes et des ASA.

3-Prévisions concernant les dépenses générales concourant au fonctionnement du SYMBHI

Les dépenses générales concourant au fonctionnement du SYMBHI sont les suivantes :

- Les charges de personnel en section de fonctionnement :
 - Pour les dépenses non spécifiques aux différentes unités territoriales (Direction, pôle administratif et missions transversales²), le montant est estimé à 680 000 € pour 2022.
 - Pour les dépenses affectées aux différentes unités territoriales et au pôle ouvrage, le montant est estimé à 1,7 millions d'euros.
- Les charges générales du Syndicat en section de fonctionnement pour un montant évalué à 590 000 €, elles contribuent principalement à la location des bâtiments et leurs charges, à l'entretien des véhicules, à l'acquisition de fournitures et petits équipements, aux frais d'études pour l'évolution du système d'information du SYMBHI, aux différentes assurances...etc
- Les dépenses en section d'investissement pour un montant évalué à 500 000 € dont principalement :
 - 200 000 € liées à l'acquisition de locaux : suite à la signature de la convention de concession de travaux avec Elegia et le versement d'un premier acompte de 300 000 € en 2021, le dépôt du permis de construire est prévu au cours du troisième trimestre 2022 avec le paiement d'un deuxième acompte de 200 000 € une fois le délai de recours des tiers purgé.
 - 182 750 € d'acquisition foncière des nouveaux locaux
 - 45 000 € pour l'acquisition d'un parc informatique et le matériel associé
 - 30 000 € concernant l'élaboration d'une étude stratégique portant sur les besoins de surveillance et de prévisions en matière de crue, avec en point de mire la mise en place d'un système d'avertissement local des crues.
- Les dépenses de fonctionnement en matière de gestion de crise, qui concernent en premier lieu la réalisation d'éventuels travaux d'urgence, pour un montant de 30 000 € TTC, en cas de crues de cours d'eau sous compétence du SYMBHI engendrant des interventions de sauvegarde.
- Les dépenses concourant à la communication institutionnelle du Syndicat (non spécifiques à certains projets) pour un montant évalué à 25 000 €.

² dont le financement est assuré par les membres selon la même répartition que celle des droits de vote

En conclusion le Budget 2022 du SYMBHI pourrait s'équilibrer en recettes et en dépenses réelles à environ :

- 6 millions d'euros en fonctionnement,
- 22,1 millions d'euros en investissement

Concernant les recettes, et compte tenu de l'ensemble des recettes extérieures possibles qui auront été sollicitées, le SYMBHI échangera avec ses membres afin d'établir le montant des appels à contribution compatibles avec leurs capacités financières et dans la lignée des estimations qui ont été présentées lors des différents comités de programmation locaux »

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- de prendre acte de ces orientations budgétaires pour le SYMBHI en 2022.

Fait à Grenoble, le 1^{er} février 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président



Fabien Mulyk